Cfdt
des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

DOTC Paris Nord
Lundi 7 avril 2008

CTP relatif aux sites de tri manuel (STM)

Vendredi 4 avril se tenait le CTP spécial « STM ». Le but : entériner la mise en place des sites de tri manuel sur la DOTC Nord

■ Organisation cible et étapes pour y parvenir

Comme nous vous l'avions dit dans notre précédent tract, en 2009 3 sites de tri manuel rattachés à la PIC Paris Nord assureront le tri du TG3 manuel destiné aux PPDC et PDC du nord de paris :

- STM villette pour le courrier de P17 PDC, P18 PDC et P19 PDC
- STM Boétie pour le courrier de P08 PDC
- STM Louvre pour le courrier de Louvre PDC, P09 PPDC et P10 PPDC.

Les étapes pour tendre vers l'organisation cible s'étaleront de mai 2008 à mi-2009 :

- Mai 2008 : le TG3 manuel de P10 PPDC, actuellement traité par le STM Mac Donald, sera transféré sur le STM Louvre,
- Septembre 2008 : le TG3 manuel de P08 PDC, actuellement traité en partie par la PIC, sera transféré en totalité sur le STM Boétie
- Fin 2008 : la brigade de tri nuit de Louvre PDC basculera en STM et sera rattachée à la PIC
- 2009 : le STM Mac Donald sera transféré sur le STM villette
- 2009 : le TG3 manuel de P17 PDC actuellement traité par la PIC, sera transféré sur le STM villette

La CFDT a toujours interpellé la DOTC Nord sur la mise en place de ce type de centres qui n'offre au personnel aucune possibilité d'évolution professionnelle, puisque tous les postes sont de classe I. Pour nous, les agents des STM rattachés à la PIC ne devaient pas être exclus du dossier de revalorisation des métiers en PIC. En clair, ils devaient eux aussi avoir accès à la promotion. Aux dires de la Poste, des RAP devaient s'ouvrir sur les STM, pourtant le dossier préparatoire à ce CTP n'en faisait pas état.
De même, pour la CFDT, la DOTC Nord devait prêter une attention particulière quant au traitement du dossier « Mac Donald », or rien n'était porté dans le dossier préparatoire notamment en matière de mesure d'accompagnement (primes).
Pour toutes ces raisons, la CFDT a voté « CONTRE » sur ce volet comme SUD, CGT et FO

■ Modalités de comblement des postes

Suite au transfert du TG3 manuel destiné à P10 PDC, 15 postes supplémentaires seront créés sur le STM Louvre et réservés exclusivement aux agents en reclassement du Louvre CTC et de P09 PPDC.
Pour la CFDT : La création de 15 postes supplémentaires sur le STM du Louvre est une bonne chose. Elle permettra aux agents en reclassement du Louvre CTC qui le souhaitent de pouvoir rester sur le site du Louvre. Elle permettra également d'offrir des opportunités supplémentaires aux agents reclassés de P09 PPDC.
Nous avons d'ailleurs voté, comme FO, « POUR », SUD s'est abstenu, et la CGT a refusé de prendre part à ce vote.

■ Horaires de travail

3 régimes de travail mis en place sur le STM Mac Donald servent de référence mais vont varier selon les sites :

- 23h – 7h en 2 nuits sur 3 avec nuits sèches
- 23h – 7h en 2 nuits sur 3 sans nuits sèches
- 0h36 – 7h en 5 nuits.

Sur le STM villette : les régimes de travail seront ceux mis en place au STM Mac Donald avec une fin de service maintenue à 7h

Sur le STM Louvre :

- les agents actuellement sur la brigade de nuit de Louvre PDC travaillant de 22h50 à 6h50 en 2 nuits sur 3 conserveront leur régime de travail lorsqu'ils basculeront en STM.
- Les reclassés du Louvre CTC ou de Paris 09 PPDC qui souhaiteraient intégrer le STM du Louvre seraient sur un régime de travail de 23h - 7h en 2 nuit sur 3 jusqu'au 11 mai. Puis des négociations auraient lieu pour les faire basculer sur un régime de travail avec une fin de service identique à celle de leurs collègues, soit 6h50.

Sur le STM Boétie :

- Les agents du STM Boétie en nuit sont actuellement sur un régime de travail de 9 nuits travaillées sur 2 semaines avec une fin de service à 6h36. Des négociations sont en cours pour les faire basculer sur un régime de travail de 8 nuits travaillées sur 2 semaines, mais avec une fin de service à 6h45.
- 8 postes de travail seront créés en 5h – 12h et seront offerts en priorité à l'actuelle brigade de tri de Paris 08 PDC, elle aussi en reclassement.

La création de poste en matin sur les STM sera testée sur le STM Boétie et pourrait s'étendre sur les 2 autres si les besoins s'en faisaient sentir.

Selon les dires de La Poste, la fin de service du futur STM Villette ne pourra pas être modifiée et restera à 7h. Ceci est dû au fait que tout le trafic traité doit être chargé et envoyé sur les PDC. Rien ne reste dans le même bâtiment à la différence du STM Louvre et du STM Boétie.
Pour la CFDT, si La Poste ne peut faire autrement et maintenir une fin de service à 7h sur le STM Villette, elle doit compenser les agents qui se trouvent d'une certaine manière lésés par rapport à leurs collègues des autres STM

En conclusion :

Contrairement à ce que voudrait nous faire croire la DOTC Nord, le dossier de mise en place des STM est loin d'être bouclé. De nombreux points ne sont pas réglés, notamment le volet social (indemnités, évolution professionnelle, etc…). Pour la CFDT, contrairement à ce que dit La Poste, ce n'est pas le déménagement du STM Mac Donald sur Villette mais bien la fermeture de Mac Donald et la création de villette. A ce titre, les agents du site concerné doivent bénéficier d'un véritable plan d'accompagnement leur offrant plusieurs possibilités et notamment la possibilité, s'ils le souhaitent, de se réorienter vers d'autres métiers.
S'il est vrai que la DOTC avait prévu d'ouvrir des négociations en mai sur un éventuel plan d'accompagnement pour tous les agents impactés par la mise en place des STM, elle doit dissocier le STM Mac Donald. Pour nous, la situation des agents de ce site doit faire l'objet d'une négociation spécifique.